

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE EIFFAGE ENERGIE – TRAVAUX SUR LES  RESEAUX DE SIGNALISATION TRICOLERE – RUE  DE BRETTEVILLE  ARRETE N° 2024/032</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 14 février 2024 de la société EIFFAGE ENERGIE sollicitant la Ville concernant des travaux sur les réseaux de signalisation tricolore rue de Bretteville à IFS ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La société EIFFAGE ENERGIE est autorisée à réaliser, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 et pour une durée de 14 jours, des travaux sur les réseaux de signalisation tricolore rue de Bretteville à IFS.

**Article 2 :** Pour permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit aux abords du chantier et la circulation se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat manuel.

**Article 3 :** La société EIFFAGE ENERGIE est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.

**Article 4 :** Après les travaux, la société EIFFAGE ENERGIE devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'IFS ;
- La société EIFFAGE ENERGIE ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à IFS, le 15 février 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRÉ.**